

En 1571, Rochefort appartenait à François de Sarron, chevalier de Rhodes, fils dudit Claude de Sarron et de Gabrielle de Frédeville.

Le 6 août 1575, noble Jacques de Sarron, fils et héritier universel de noble Claude de Sarron et de damoiselle Gabrielle de Frédeville, vendit à noble Claude de Rébé, seigneur dudit lieu, sa maison forte, tènement, domaine et seigneurie appelée de Rochefort, consistant en maisons hautes et basses, granges, étable, cours et aisances, places, serve, jardin, terres, prés, bois, pasquerages et autres possessions d'icelui domaine de Rochefort, assis en la paroisse d'Amplepuis, dont il y a trois bois, l'un appelé Senas, l'autre bois de Terreil et l'autre du Coral, avec un pré appelé de la Dame, le tout contigu, joignant les terres des consorts de Grolet de bise, matin et autres parties, les prés et possessions de Pierre Silvestre Crozetta et Loyse, sa femme, de soir et bise, les terres et possessions des consorts, de la Gotardière et du Fey de vent et soir, les terres de Montchervet et de la Brossardière de vent et matin, le grand bois de Bois Fort vendu à honnête Jacques Bellet, marchand de Thizy, par feu noble François de Sarron, frère dudit vendeur, de matin et autres parties; *item*, un pré sous le Moulin de Berland, joignant le grand chemin d'Amplepuis aux Sauvages de matin et bise, et la rivière de Ransonnet de vent et soir; *item*, la plus-value et droit audit vendeur appartenant sur ledit bois de Bost Fort et sur le grand pré appelé du Gas, assis en la paroisse d'Amplepuis, joignant ledit domaine de Rochefort de vent et soir et autres parties, le Ransonnet de matin et autres parties et les terres de Grolet de bise; il vend aussi le dixme de Vercolon et de Rochefort, consistant en grains, pailles, charnage, fruits et droits décimables indivis entre le vendeur